

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2023-109

Réf : S.B

OBJET : Réalisation montage vidéo - Inauguration ESPACE SPORT ET NATURE

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par Jean-Luc SARDA PHOTOGRAPHE, 8 galerie du Couchant 31250 REVEL,

Considérant la nécessité de faire réaliser le montage vidéo de la base nautique de Saint Ferréol avant et après les travaux pour l'inauguration du 23 septembre 2023.

DECIDE de signer l'offre proposée par Jean-Luc SARDA PHOTOGRAPHE pour un montant global 583,33 € HT soit 700,00 € TTC correspondant à un reportage photographique.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le **05 SEP. 2023**

le Président
Laurent FOURQUET

